

PROCES VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

Du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SEGUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PLET, Maire.

Présents

	Nom Prénom	Présent	Absent/excusé	Donne pouvoir à
1	ALRIC Bernard		X	
2	AYRINHAC Andrée	X		
3	BERNAD Pierre-Louis	X		
4	BERTRAND Christian	X		
5	BOUTONNET Noémie		X	PUECH C
6	CLUZEL Bastien	X		
7	LAVABRE Thierry	X		
8	PLET Gilles	X		
9	PUECH Carole	X		
10	ROMIGUIERE Christel	X		
11	SIGAUD Guilhem	X		
12	VALETTE Cédric		X	VIDAL J.Marie
13	VAYSSETTES Catherine	X		
14	VIDAL Jean-Marie	X		

Désignation Secrétaire de séance : BERNAD Pierre Louis

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu de la séance du 11 décembre 2025
- Délibérations Changement de nom de la Communauté de Communes
Assainissement autonome regroupé St Agnan : Choix du bureau d'étude
Eclairage public « Coteaux de Bel Air » : Choix des mats et têtes d'éclairage
« Hameau de Lacombe »
Diagnostic structure ancienne école
Modification tarif des gîtes
Demande subvention collège (voyage classe 5^{ème} et 3^{ème})
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025 : approuvé par 13 voix pour

Changement de nom de la Communauté de Communes

Par délibération 2026-043 en date du 14 janvier 2026, le conseil communautaire de la communauté de communes a validé le choix du nom de la communauté de communes, devenant ainsi
« Levezou Communauté de Communes »

Cette modification entraînant une modification des statuts de la Communauté de communes, l'ensemble des communes membres sont invitées à se prononcer sur le changement de nom de la Communauté des Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au changement de nom de la Communauté de Communes qui sera « **Levezou Communauté de Communes** »

Modification tarif Gîtes

Sur proposition de la commission tourisme en charge de la gestion des gîtes communaux, Monsieur le Maire présente à l'assemblée des nouveaux tarifs et prestations.

- Coccinelle - 2 personnes pour 1 nuit = 69.00 €/ nuit
25% réduction à partir de 2 nuits = 51,75 €/nuit
- Papillon - 4 personnes pour 1 nuit = 98.00 €/ nuit
25% réduction à partir de 2 nuits = 73.50 €/nuit

- valide par 13 voix pour les tarifs ci-dessus, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention portée par le Collège Jean Amans de Pont de Salars, afin de financer les voyages scolaires des élèves en classe de 5^{ème} à destination des Pyrénées et des élèves de 3^{ème} à destination de l'Espagne. Le nombre d'élèves de la commune de SEGUR scolarisés dans les classes concernées sont au nombre de 10, dont 1 en classe de 5^{ème} et 9 en classe de 3^{ème}.

- Reconnaît le bien-fondé de la demande, et accorde une participation d'un montant de 20 € par enfant soit la somme de 200 €
- Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget communal.

Monsieur le Maire expose l'assemblée l'obligation faite d'amortir les subventions d'équipement versées sur les comptes 204. Afin de limiter et neutraliser la charge d'amortissement des subventions versées, Monsieur le Maire propose d'amortir ces subventions d'équipement sur une durée d'un an.

Décide d'amortir les subventions d'équipement constatées au compte 204, sur une durée d'un an.

Par délibération 2026-003, l'assemblée a fixé à un an, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au compte 204.

La neutralisation est budgétaire et s'effectue par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198/040 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et une recette en fonctionnement au compte 7768 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »

Décide de procéder, à compter de l'exercice 2026 à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

Une étude de faisabilité et de dimensionnement du dispositif doit être réalisée avant l'engagement du projet Deux bureaux d'étude ont été sollicités. L'offre présentée par le bureau GESAC, la mieux disante a été retenue pour un montant de 3000 € HT.

Eclairage public « Coteaux de Bel Air » : Validation des équipements proposés et de la participation communale. Après déduction de la participation du SIEDA (350 € par mat) le reste à charge sera de 12576.75 €.

Eclairage Public Hameau de Lacombe : plusieurs solutions ont été proposées par le SIEDA. L'assemblée retient la solution autonome solaire avec un mat « Smartlight Fonroche » pour une participation communale de 2838,13 €. Le positionnement du mat a été vu et proposé à l'entreprise.

Diagnostic structure ancienne école : Avant d'engager une réflexion sur le devenir du bâtiment de l'ancienne école, l'assemblée avait validé au cabinet IB2M – EGIS, une étude de structure.

Le diagnostic et le rapport ont été remis. Les conclusions sont rassurantes, et les fissures en façades ont été évaluées. Leur évolution dans le temps est à surveiller.

Suite aux intempéries de nombreux chemins communaux sont encombrés de bois. Avant d'engager des actions et démarches pour dégager ces chemins et rétablir la circulation, il convient de préciser : ces arbres appartiennent aux propriétaires riverains et la commune ne peut décider seule de l'utilisation de ces bois, un accord doit être trouvé avec les propriétaires.

Un arbre appartenant à la mairie est tombé dans le bourg de segur sur le terrain d'un tiers. L'assemblée donne son accord pour que le tiers débarrasse et conserve le bois.

Studio meublé 1^{er} étage : une demande de location a été déposée en mairie pour accueillir provisoirement le salarié d'une entreprise. L'assemblée accepte cette location ponctuelle, mais prévoir en urgence le remplacement du chauffe-eau hors service.

Dans le cadre du déploiement d'une nouvelle activité, une demande a été présentée pour pouvoir accéder et utiliser d'une manière régulière une salle PMR. L'assemblée donne un avis favorable de principe et comme l'activité est envisagée dans un but lucratif, fixe à 15 € le tarif de location pour une demi-journée. Un planning de réservation devra être remis afin de gérer la disponibilité de la salle.

L'installation d'une boîte à clé sur la porte d'un logement du foyer l'Oustal del Bouzou est validée. La fourniture et la pose seront à charge du locataire ou sa famille.

La commune a connu plusieurs incidents sur le réseau électrique. Ces coupures impactent et créent une gêne importante pour le fonctionnement de certains sites. Une réflexion et des démarches vont s'engager afin de s'équiper de groupes électrogènes, et ou onduleurs afin d'appréhender au mieux ces situations (Foyer, chaufferie école, ascenseur...)

Conseil d'école

Le projet APORIA, travail sur le graphisme et fresque- Participation financière attendue de la commune 1500 € Lors des vacances de Pâques, prévoir le retrait des plaques de liège dans le couloir pour placer la fresque

Problème de téléphonie : l'équipe éducative demande que le système soit revu, les appareils ne tiennent pas la charge. Une démarche a été engagée et un devis demandé auprès d'Occicom. Une autre proposition va être demandée auprès d'Orange.

Coin sieste : prévoir le remplacement des alèses ou la réparation des élastiques de fixation.

Ramassage scolaire : les propositions de circuits pour la prochaine rentrée sont à l'étude. Par manque d'enfant, certains circuits seront difficiles à maintenir sur certains secteurs,

Instruction PLUI : une réunion de travail est à prévoir rapidement

Séance levée à 23 h 30.

Signatures

Gilles PLET
Maire de SEGUR



Pierre Louis BERNAD
Secrétaire de séance



